



Rapport n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 30 janvier 2012		Chapitre : 65 Article : 6574

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs pompiers. Je vous propose de reconduire en 2012 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

➤ **L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Aisne (UDSPA).**

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès.....	1 715 €
- Journée nationale des médecins.....	2 537 €
- Déplacements sportifs.....	16 884 €
- Récompenses.....	5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale.....	43 099 €

Soit un total de 69 300 € identique à 2011.

➤ **L'Union Régionale des Sapeurs Pompiers (URSP).**

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les Directeurs Départementaux des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2012 une subvention de 1 000 € identique à 2011.

➤ **L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs Pompiers.**

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2011.

... / ...

➤ **L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.**

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...).

Je vous propose le versement d'une subvention de 2 600 € identique à 2011.

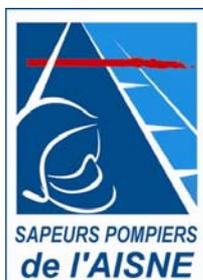
Les crédits, soit 74 300 €, seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2012 du SDIS.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président,

signé

Jean-Jacques THOMAS



Délibération n° 2	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 30 janvier 2012		Chapitre : 65 Article : 6574

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents :	11
Votants :	11

Le 30 janvier 2012 à 15 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 16 janvier 2012 s'est réuni dans la salle Camille Desmoulins au Parc Foch à LAON sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. Michel CARREAU, ~~Daniel COUNOT~~, Georges FOURRÉ, ~~Frédéric MATHIEU~~, ~~Jacques KRABAL~~, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Michel LEFEVRE, ~~Jean-Claude CAPPELE~~, ~~Thierry THOMAS~~, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, ~~Antoine LEFEVRE~~, Patrick DAY, ~~Paul GIROD~~, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, ~~Gilbert SIMEON~~.

II - Membre de droit

Madame Myriam GARCIA, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur Pierre BAYLE, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental,
M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier,
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier,
M. le Sergent Chef Mickaël MOINAT, sapeur-pompier professionnel non officier,
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier.

Excusé(s) : MM. Daniel COUNOT, Frédéric MATHIEU, Jacques KRABAL, Jean-Claude CAPPELE, Thierry THOMAS, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Paul GIROD, Gilbert SIMEON.

Assistaient à la séance : M. Charles COQUELLE, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Christophe PETIT, MM. Jean-Noël CANTELLI, Philippe MOREAU, Mmes Josiane GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Vu le rapport n° 2 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer, pour 2012, les subventions suivantes :

.../...

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne 69 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers 1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers 1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS 2 600 €

- de dire que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2012 du SDIS.

Le Président,

Signé

Jean-Jacques THOMAS